

Séance extraordinaire du 25 février 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le jeudi 25 février 2021 à compter de 14 h 30, à huis clos en visioconférence, en vertu de l'arrêté ministériel n° 689 par le ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication, le tout, en raison de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie de la covid-19 (coronavirus). La séance est ouverte sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, à laquelle sont présents:

Poste	Nom
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	André Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes, M^e Isabelle François, directrice générale et greffière et M^{me} Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants:

Ordre du jour

1. Avis de motion pour règlement n° 285-2021 pour abroger les règlements n°s 2021-283 et 2021-284
2. Avis de motion pour règlement n° 286-2021 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François pour une dépense et un emprunt maximal de 6 750 164 \$ pour en acquitter les coûts
3. Avis de motion pour règlement n° 287-2021 décrétant des travaux de réfection des rangs Saint Charles et du Haut-de-la-Rivière nord et de remplacement d'un ponceau sur le rang Casimir pour une dépense de 3 246 841 \$ et un emprunt maximal de 3 246 005 \$ pour en acquitter les coûts
4. Transmission d'un appel d'offres par publication sur le système électronique d'appel d'offres pour des travaux de réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord / Entérinement
5. Transmission d'un appel d'offres par publication sur le système électronique d'appel d'offres pour les travaux de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François / Autorisation
6. Période de question
7. Fin de la séance

Résolution 2021-02-084

Avis de motion pour règlement n° 285-2021 pour abroger les règlements n°s 2021-283 et 2021-284

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 285-2021 pour abroger les règlements n°s 2021-283 et 2021-284 » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié pour le bénéfice du

Séance extraordinaire du 25 février 2021

public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **Jacques Bienvenue, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 285-2021 pour abroger les règlements n^{os} 2021-283 et 2021-284 ».

Résolution 2021-02-085

Avis de motion pour règlement n° 286-2021 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François pour une dépense et un emprunt maximal de 6 750 164 \$ pour en acquitter les coûts

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 286-2021 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François pour une dépense et un emprunt maximal de 6 750 164 \$ pour en acquitter les coûts » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié pour le bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **Denis Chagnon, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 286-2021 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures sur le chemin Saint-François pour une dépense et un emprunt maximal de 6 750 164 \$ pour en acquitter les coûts ».

Résolution 2021-02-086

Avis de motion pour règlement n° 287-2021 décrétant des travaux de réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière nord et de remplacement d'un ponceau sur le rang Casimir pour une dépense de 3 246 841 \$ et un emprunt maximal de 3 246 005 \$ pour en acquitter les coûts

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le projet de règlement intitulé « règlement n° 287-2021 décrétant des travaux de réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière nord et de remplacement d'un ponceau sur le rang Casimir pour une dépense de 3 246 841 \$ et un emprunt maximal de 3 246 005 \$ pour en acquitter les coûts » a été déposé à chacun des membres du Conseil municipal et publié pour le bénéfice du public en général, sur le site internet de la Ville, avant la tenue de la présente séance, **en conséquence** :

Avis de motion est donné par **André Deschamps, conseiller**, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue un jour ultérieur, le « règlement n° 287-2021 décrétant des travaux de réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière nord et de remplacement d'un ponceau sur le rang Casimir pour une dépense de 3 246 841 \$ et un emprunt maximal de 3 246 005 \$ pour en acquitter les coûts ».

Séance extraordinaire du 25 février 2021

Résolution 2021-02-087

Transmission d'un appel d'offres par publication sur le système électronique d'appel d'offres pour des travaux de réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord / Entérinement

Il est proposé par Michel Denicourt

et résolu d'entériner la transmission d'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour des travaux de réfection des rangs Saint-Charles et du Haut-de-la-Rivière Nord.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2021-02-088

Transmission d'un appel d'offres par publication sur le système électronique d'appel d'offres pour les travaux de reconstruction des infrastructures du chemin Saint-François / Autorisation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

et résolu d'autoriser la transmission d'un appel d'offres par publication sur le système électronique d'appel (SEAO) pour les travaux de reconstruction des infrastructures du chemin Saint-François.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière